

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-22

**RÉFECTION DES TERRASSES ET MISE AUX NORMES DES
CUISINES AU COLLÈGE JEAN ROSTAND A VALENCE D'AGEN
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Rostand à Valence d'Agen, programme décliné en 3 phases incluant notamment la réfection des terrasses et la mise aux normes des cuisines (phase 3).

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 21 février 2008, une autorisation de programme de 365 000 € a été approuvée pour la réalisation de la phase 3 et la Sémateg a été désignée, à l'issue d'une consultation, pour la réalisation de cette opération.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réfection des terrasses et la mise aux normes des cuisines au collège Jean Rostand à Valence d'Agen, la réalisation de l'opération ayant été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 18 septembre 2008.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 18 mai 2009 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 10 juin 2009 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le MONITEUR et la DEPECHE DU MIDI.

Les plis ont été ouverts à la Sémateg en présence d'un responsable du service Education du Conseil Général et de M. DUFFAUT, maître d'oeuvre.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres : 40 %,
- le prix : 60 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 29 juin 2009, a décidé d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération précitée selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Etanchéité des terrasses	FIBRE ETANCHE (82)	99 610,35 €	/	99 610,35 €
2	Platrerie	M.M.P. (82)	12 264,78 €	/	12 264,78 €
3	Menuiseries intérieures	M.D.R. (47)	11 023,00 €	/	11 023,00 €
4	Revêtements sols scellés	FLOURENS (82)	13 186,00 €	/	13 186,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	19 000,00 €	/	19 000,00 €
6	Chauffage Plomberie	FICHE (82)	18 375,18 €	/	18 375,18 €
7	Electricité	AIDEELEC (82)	2 800,00 €	/	2 800,00 €
8	Equipement de cuisine	BOUSSAC (46)	41 916,00 €	/	41 916,00 €
TOTAL HT			218 175,31 €	/	218 175,31 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 218 175,31 € HT, soit 260 937,67 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Rostand à Valence d'Agen, programme décliné en 3 phases incluant notamment la réfection des terrasses et la mise aux normes des cuisines (phase 3),

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux relatifs à la phase 3 sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'appel d'offres :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Etanchéité des terrasses	FIBRE ETANCHE (82)	99 610,35 €	/	99 610,35 €
2	Platrerie	M.M.P. (82)	12 264,78 €	/	12 264,78 €
3	Menuiseries intérieures	M.D.R. (47)	11 023,00 €	/	11 023,00 €
4	Revêtements sols scellés	FLOURENS (82)	13 186,00 €	/	13 186,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	19 000,00 €	/	19 000,00 €
6	Chauffage Plomberie	FICHE (82)	18 375,18 €	/	18 375,18 €
7	Electricité	AIDELEC (82)	2 800,00 €	/	2 800,00 €
8	Equipement de cuisine	BOUSSAC (46)	41 916,00 €	/	41 916,00 €
TOTAL HT			218 175,31 €	/	218 175,31 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 218 175,31 € HT, soit 260 937,67 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,